

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Atonie de l'emploi au 1^{er} trimestre 2015

Comme au trimestre précédent, l'emploi salarié marchand se stabilise début 2015 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur, c'est le dynamisme de l'emploi dans le secteur tertiaire, hors intérim surtout, qui permet de compenser la baisse persistante de la demande de travail émanant des entreprises dans la construction, ainsi que le repli des besoins dans l'industrie ce trimestre. Dans le secteur non marchand, le nombre de salariés en contrats aidés (hors ateliers et chantiers d'insertion) progresse plus vite que lors des deux trimestres précédents, largement soutenu par la hausse des Contrats uniques d'insertion. Parallèlement, le taux de chômage se replie légèrement, à 11,6 % de la population active (-0,1 point sur un trimestre). Alors que la demande d'emploi progresse à un rythme annuel moins soutenu pour les personnes n'ayant exercé aucune activité (catégorie A), en revanche, elle s'intensifie encore début 2015 si l'on intègre celles qui ont exercé une activité réduite (catégories A, B, C).

En France métropolitaine, l'emploi salarié marchand est également stable au 1^{er} trimestre 2015, après une légère augmentation fin 2014. En tenant compte de l'emploi intérimaire, les besoins en ressources de main d'œuvre augmentent légèrement dans le tertiaire marchand, tandis qu'ils se contractent très fortement dans la construction et plus modérément dans l'industrie. Dans le secteur non marchand, le nombre de bénéficiaires de contrats aidés (hors ateliers et chantiers d'insertion) continue de s'accroître, mais moins rapidement qu'au trimestre précédent. Dans le même temps, le taux de chômage est en léger recul (-0,1 point) et s'élève à 10,0 % de la population active. Enfin, comme en Paca, le rythme annuel de progression de la demande d'emploi s'amplifie pour les personnes inscrites en catégories A, B, C, tandis qu'il ralentit pour celles inscrites en catégorie A. Ces tendances s'inscrivent dans un contexte de rebond de l'activité nationale au 1^{er} trimestre 2015 : +0,6 %, après +0,1 %.

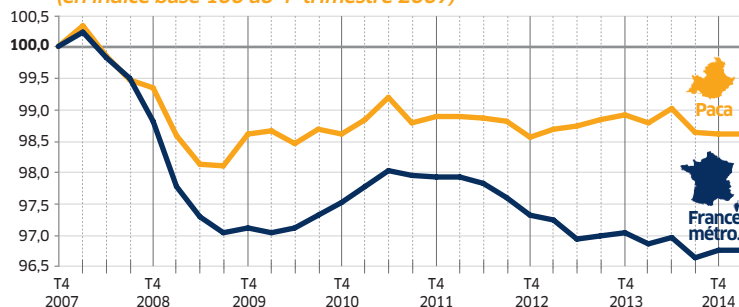
■ Nouvelle stabilité de l'emploi salarié marchand, grâce à la progression de l'emploi hors intérim

En Paca, l'emploi salarié des secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs se stabilise début 2015, pour le 2^e trimestre consécutif >①. Toutefois, contrairement au trimestre précédent, la stabilité s'explique cette fois-ci par la progression de l'emploi hors intérim (+0,1 %, soit +1 110 personnes), après deux trimestres de repli, qui compense la baisse de l'emploi intérimaire (-3,3 %, soit -1 080 personnes) >②. Au total à la fin du 1^{er} trimestre 2015, la région compte 1 101 880 salariés (7,2 % des effectifs nationaux), soit une diminution de 0,2 % sur un an (-1 950 emplois).

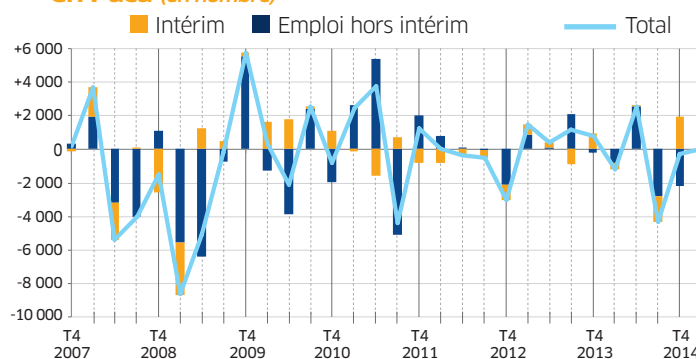
En France métropolitaine, l'emploi se stabilise également début 2015 (-800 personnes), après avoir légèrement progressé fin 2014 : la hausse de l'emploi direct (+8 100) contrebalance presque le recul de l'emploi intérimaire (-8 900). Sur un an, l'emploi diminue de 0,1 % (-18 500).

D'après les prévisions de l'Insee, l'emploi salarié marchand accélérerait légèrement d'ici la fin de l'année au niveau national, bénéficiant d'une activité globalement plus dynamique, ainsi que des effets positifs du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et du Pacte de responsabilité et de solidarité.

① Évolution de l'emploi salarié marchand (en indice base 100 au 4^e trimestre 2007)



② Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'évolution de l'emploi salarié marchand, en Paca (en nombre)

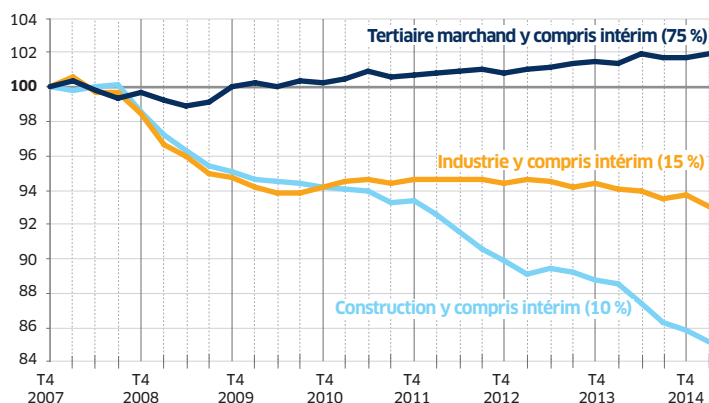


Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emploi

3 Évolution de l'emploi salarié marchand en Paca, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur (en indice base 100 au 4^e trimestre 2007)

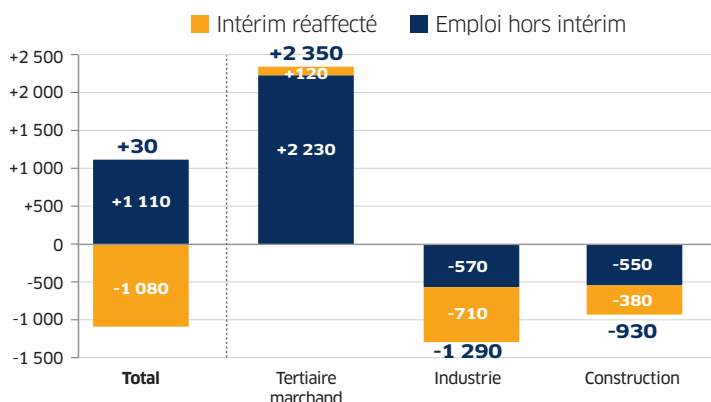


Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Réaffectation de l'intérim : Direccte Paca / Sese

4 Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié marchand, en Paca (en nombre, entre le T4 2014 et le T1 2015)

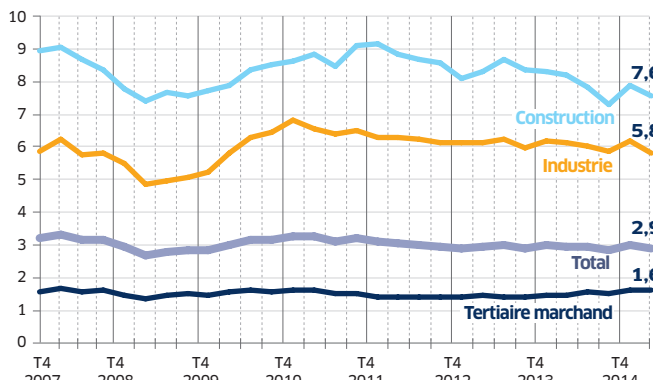


Note : données arrondies provisoires, corrigées des variations saisonnières ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Réaffectation de l'intérim : Direccte Paca / Sese

5 Taux de recours à l'intérim⁽¹⁾ par secteur d'activité, en Paca (en %)



(1) Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières

Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Réaffectation de l'intérim : Direccte Paca / Sese

En Paca, en comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur > Méthode p6, la demande de travail émanant des entreprises s'est accrue dans le tertiaire marchand début 2015 > 3. À l'inverse, la construction et l'industrie ont fortement réduit leurs besoins en ressources de main d'œuvre sur un trimestre.

Plus précisément, dans le tertiaire marchand (qui représente 75 % de l'emploi salarié marchand de Paca, avec plus de 829 200 emplois), la création de 120 emplois intérimaires est venue s'ajouter à celle de 2 230 emplois hors intérim (soit, au global, +0,3 % sur un trimestre) > 4. Les sous-secteurs qui ont le plus contribué à la hausse des effectifs sont ceux de "l'hébergement-restauration" (+1,1 %) et des "activités financières et d'assurance" (+0,7 %), alors qu'ils se repliaient au trimestre précédent. Dans les autres sous-secteurs du tertiaire marchand, l'emploi progresse plus modérément ou se stabilise.

Dans l'industrie (15 % de l'emploi salarié marchand, avec environ 163 100 emplois), la demande de travail diminue de l'équivalent de 1 290 emplois (soit -0,8 %), après une légère augmentation fin 2014. Cette forte baisse s'explique à la fois par la destruction de 570 emplois hors intérim (-0,4 %) et par celle de 710 emplois intérimaires (-4,5 %) qui s'est concentrée quasi-exclusivement dans le sous-secteur de la "fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac". Dans ce sous-secteur, les besoins totaux en ressources de main d'œuvre se réduisent ainsi fortement (-2,5 %), alors qu'ils augmentaient depuis trois trimestres consécutifs. Les besoins baissent également dans le sous-secteur de la "fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines" (-1,5 %), sous l'effet uniquement d'un repli des effectifs hors intérim et, dans une moindre mesure, dans celui des "industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution" (-0,7 %). Enfin, dans les sous-secteurs de la "fabrication d'autres produits industriels" et de la "fabrication de matériels de transport", la stabilité prévaut.

Dans la construction (qui représente 10 % de l'emploi salarié marchand de Paca, avec plus de 108 600 emplois), les effectifs ne cessent de se contracter depuis fin 2008 (à l'exception de deux trimestres de légère hausse). Début 2015, le secteur réduit ainsi ses besoins en ressources de main d'œuvre de l'équivalent de 930 emplois (-0,9 %), la destruction de 380 emplois intérimaires (-4,5 %) venant s'ajouter à celle de 550 emplois hors intérim (-0,5 %). Le taux de recours à l'intérim dans la construction se replie à 7,6 % > 5.

En France métropolitaine, en tenant de compte de l'emploi intérimaire, les besoins en ressources de main d'œuvre progressent dans le tertiaire marchand (+0,2 %). En revanche, ils baissent modestement dans l'industrie (-0,3 %) et se contractent encore fortement dans la construction (-1,2 %) en raison d'un repli prononcé de l'emploi intérimaire dans ce secteur.

Plus de 30 000 salariés en contrats aidés

Fin mars 2015, Paca compte 30 040 bénéficiaires de contrats aidés > 6. Ce stock progresse de 14 % par rapport à fin mars 2014. La hausse du nombre de bénéficiaires est plus vive qu'aux deux trimestres précédents : +1 300, après respectivement +60 et +880 aux 3^e et 4^e trimestres 2014.

La région Paca affiche ainsi son plus haut niveau de contrats aidés depuis l'origine du Contrat unique d'insertion début 2010 > 7. Sur un an, le nombre total de bénéficiaires augmente de +3 730, dont plus de 40 % sont des salariés en Emplois d'avenir (+1 650).

6 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca

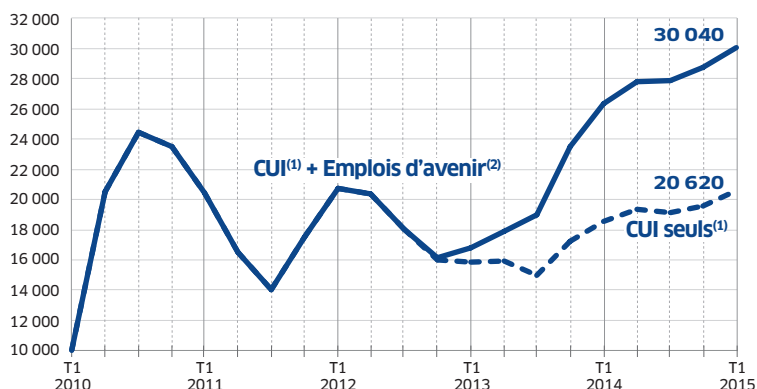
	Effectif		Variation trimestrielle (en nombre)				
	T1 2014	T1 2015	T1 2014	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015
Secteur non marchand	22 010	25 670	+2 070	+1 570	+330	+770	+1 000
CUI-CAE⁽¹⁾	15 980	18 410	+1 000	+1 070	+10	+470	+880
Emplois d'avenir	6 030	7 260	+1 070	+500	+310	+300	+120
Secteur marchand	4 310	4 370	+780	-70	-270	+110	+300
CUI-CIE	2 560	2 210	+310	-260	-280	-10	+190
Emplois d'avenir	1 750	2 160	+470	+180	+10	+120	+110
Total	26 320	30 040	+2 850	+1 500	+60	+880	+1 300

(1) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

Note : données brutes arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

7 Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca (en nombre)



(1) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

(2) les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

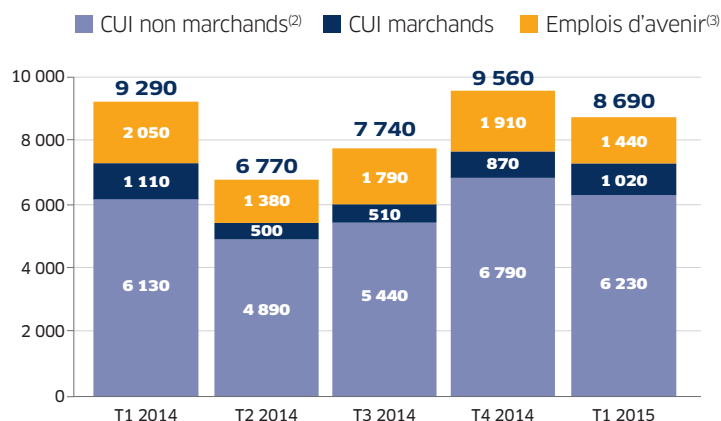
Note : données brutes arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Au cours du 1^{er} trimestre 2015, 8 690 contrats aidés sont signés ou reconduits en Paca, hors ateliers et chantiers d'insertion > Encadré, dont 84 % dans le secteur non marchand > 8.

Par rapport au 1^{er} trimestre 2014, ce nombre régresse de 6 % (soit -600 embauches). Cette chute annuelle est pour une très large part imputable à la baisse des entrées dans les Emplois d'avenir (-610 sur 1 an) et dans une moindre mesure à celle dans les CUI du secteur marchand (-90), tandis que le nombre de CUI progresse dans le secteur non marchand (+110).

8 Entrées⁽¹⁾ dans les principaux contrats aidés, hors ateliers et chantiers d'insertion, en Paca (cumuls trimestriels)



(1) y compris avenants de reconduction

(2) les CUI-CAE n'incluent pas les ateliers et chantiers d'insertion

(3) marchands et non marchands

Note : données brutes arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Encadré

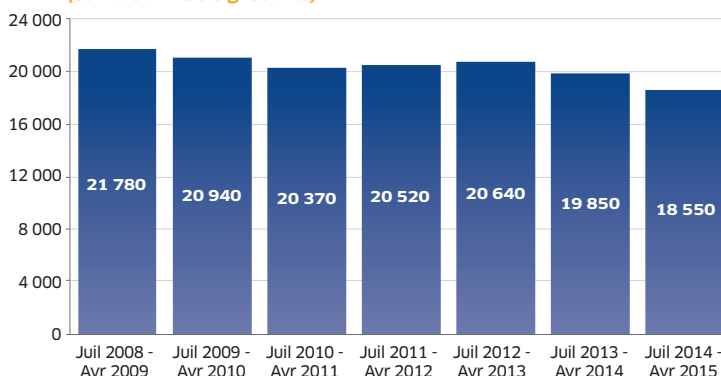
Suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'État. En conséquence, pour les **Ateliers et chantiers d'insertion** (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) se substitue au CUI-CAE. Le CDDI est d'une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il pourra toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé.

Dans cette publication, les données relatives aux contrats aidés sont révisées hors ACI afin d'être à champ constant. Dès que la Dares publiera une nouvelle série sur les CDDI, celle-ci sera analysée dans cette note.

9 Repli des entrées en contrats d'apprentissage

Au cours de la campagne d'apprentissage juillet 2014 - avril 2015, 18 550 contrats d'apprentissage sont enregistrés en Paca, soit 7 % de moins qu'au cours de la campagne précédente > 9. Cette tendance est moins marquée au niveau national (-2 %).

9 Entrées⁽¹⁾ en contrats d'apprentissage, en Paca (cumuls annuels glissants)



(1) les données font référence aux dates d'enregistrement des contrats

Note : données brutes arrondies, provisoires

Source : Dares, base Ari@ne - Traitements : Direccte Paca / Sese

Avertissement

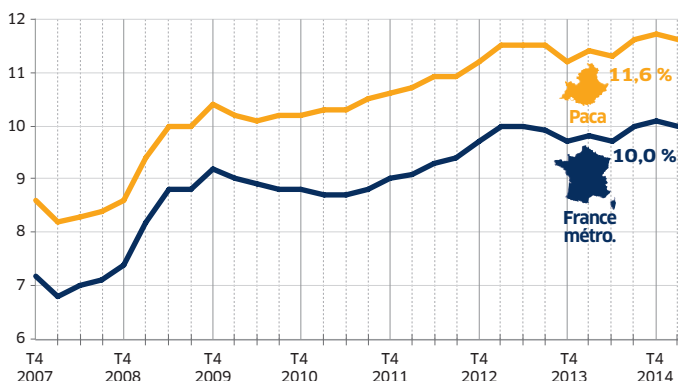
Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des **contrats de professionnalisation** sont temporairement indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

■ Légère baisse du taux de chômage

En Paca, le taux de chômage se replie légèrement au 1^{er} trimestre 2015 (-0,1 point par rapport au trimestre précédent) et s'établit à 11,6 % de la population active > 10. Sur un an, il progresse de 0,2 point.

En France métropolitaine, les diminutions trimestrielle et annuelle sont identiques et le taux de chômage atteint 10,0 %. D'après les prévisions de l'Insee, après une légère augmentation au 2^e trimestre 2015, le taux de chômage se stabiliserait au second semestre grâce aux créations nettes d'emploi total qui absorberaient la hausse attendue de la population active.

10 Taux de chômage (en %)



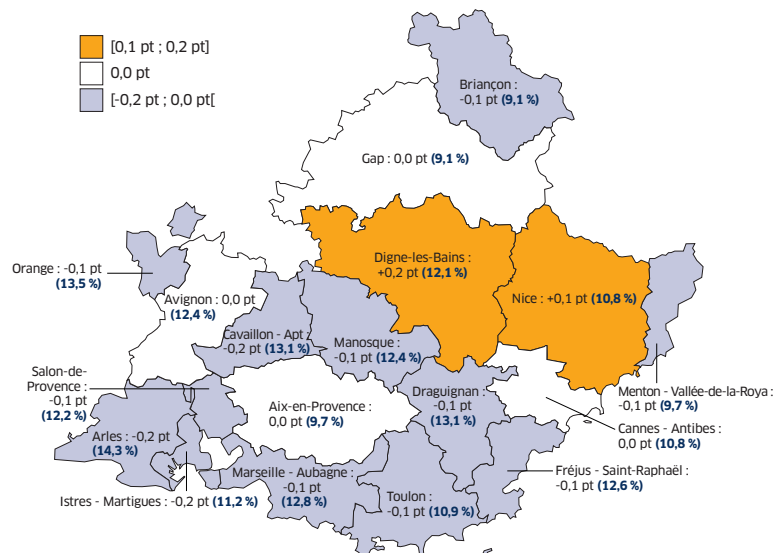
Note : données trimestrielles provisoires, corrigées des variations saisonnières

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Au sein de la région, le taux de chômage diminue de 0,1 point par rapport au 4^e trimestre 2014 dans le Var (11,4 %), les Bouches-du-Rhône (12,0 %) et le Vaucluse (12,8 %). Il est stable dans les départements alpins : Hautes-Alpes (9,4 %), Alpes-Maritimes (10,8 %) et Alpes-de-Haute-Provence (12,1 %),

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage progresse dans seulement deux zones d'emploi de la région : +0,1 point pour Nice (10,8 %) et +0,2 point pour Digne-les-Bains (12,1 %) > 11. Il se stabilise dans les zones d'emploi de Gap (9,1 %), Aix-en-Provence (9,7 %), Cannes-Antibes (10,8 %) et Avignon (12,4 %). A l'inverse, il se replie de 0,2 point dans celles d'Istres-Martigues (11,2 %), Cavillon-Apt (13,1 %) et Arles (14,3 %). Dans les autres zones d'emploi, il diminue au même rythme que la région : -0,1 point.

11 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi entre le 4^e trimestre 2014 et le 1^{er} trimestre 2015 (évolution trimestrielle en point et taux en % au 1^{er} trimestre 2015)



Note : données provisoires, corrigées des variations saisonnières
Source : Insee, taux de chômage localisés

■ Nouvelle accélération de la demande d'emploi

Au 1^{er} trimestre 2015, Paca compte en moyenne 451 200 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 12. C'est 29 100 de plus qu'un an auparavant. Depuis le 3^e trimestre 2014, la hausse annuelle de la demande d'emploi s'amplifie et atteint +6,9 % (après +6,2 % fin 2014). D'après les dernières données mensuelles disponibles, si le nombre de demandeurs d'emploi observé en mai se maintenait en juin, l'augmentation annuelle s'intensifierait encore et serait de +7,9 % au 2^e trimestre 2015.

Au 1^{er} trimestre 2015, la progression annuelle de la demande d'emploi accélère dans tous les départements de la région : Hautes-Alpes (+10,4 % sur un an, après +7,2 %), Alpes-Maritimes (+8,7 %, après +8,1 %), Var (+7,1 %, après +6,4 %), Vaucluse (+6,9 %, après +6,6 %), Alpes-de-Haute-Provence (+6,6 %, après +4,1 %) et Bouches-du-Rhône (+5,7 %, après +5,0 %). Au 2^e trimestre 2015, si les niveaux observés en mai étaient identiques en juin, la dégradation se poursuivrait dans la plupart des départements à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence, où le rythme se stabiliserait, et des Hautes-Alpes où la dégradation serait moins importante qu'au 1^{er} trimestre.

12 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi, en Paca

	Moyenne trimestrielle (en niveau)		Évolution annuelle (en %)				
	T1 2015	T2 2015 acquis*	T2 2014	T3 2014	T4 2014	T1 2015	T2 2015 acquis*
Hommes	229 400	229 400	6,0	6,8	7,1	7,3	8,1
Femmes	221 800	221 800	3,7	4,5	5,1	6,4	7,7
Âgés de moins de 25 ans	61 300	61 300	-1,4	0,0	1,1	2,6	4,5
Âgés de 25 à 49 ans	283 000	283 000	4,0	4,7	5,2	6,1	7,4
Âgés de 50 ans et plus	106 900	106 900	11,8	12,2	12,1	11,6	11,5
Inscrits depuis moins d'un an	266 000	266 000	1,7	3,3	3,8	4,4	5,6
Inscrits depuis un an et plus	185 200	185 200	10,0	9,4	9,8	10,6	11,5
Total	451 200	451 200	4,9	5,6	6,2	6,9	7,9

* Les données d'avril et de mai 2015 étant connues, l'acquis de croissance pour le T2 2015 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre mai et juin 2015.

Note : données arrondies, corrigées des variations saisonnières

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS : Direccte Paca / Sese

En Paca, chez les jeunes de moins de 25 ans, la hausse de la demande d'emploi s'accroît : +2,6 % sur un an (soit +1 530 personnes), après +1,1 %. Pour la première fois depuis trois ans, la tendance s'inverse pour les jeunes femmes. Leur demande d'emploi s'accroît plus fortement que celle des jeunes hommes (+3,1 % contre +2,1 % pour les jeunes hommes, après respectivement +0,4 % contre +1,7 % au dernier trimestre 2014). Si les niveaux observés en mai 2015 se maintenaient en juin, la demande d'emploi des jeunes femmes continuerait de progresser plus vite que celle de leurs homologues masculins au 2^e trimestre 2015.

À l'inverse, chez les demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, la décélération amorcée fin 2014 se poursuit au 1^{er} trimestre 2015 (+11,6 % sur un an, après +12,1 %). La demande d'emploi des seniors continue néanmoins de croître beaucoup plus vite que la moyenne tous âges confondus et leur part augmente encore ce trimestre (23,7 % des demandeurs d'emploi, contre 23,5 % fin 2014). Mi-2015, la hausse pourrait encore s'atténuer. La progression est également vive chez les personnes inscrites depuis un an et plus à Pôle emploi. Alors que la hausse annuelle était repassée sous la barre des 10 % au second semestre 2014, elle s'intensifie de nouveau début 2015 (+10,6 %). La part des demandeurs d'emploi de longue durée dans l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C ne cesse ainsi

de s'accroître : au 1^{er} trimestre 2015, elle s'établit à 41,1 % après 40,6 % fin 2014. Plus de la moitié sont en demande d'emploi depuis deux ans et plus et cette part ne cesse d'augmenter depuis 2010. Ces tendances sembleraient se poursuivre mi-2015.

Enfin, si l'on se restreint aux demandeurs d'emploi de catégorie A, c'est-à-dire qui n'ont exercé aucune activité, la hausse annuelle décélère à 5,7 % au 1^{er} trimestre 2015 (soit +17 200, après +17 500 au trimestre précédent). Début 2015, on en dénombre 319 200 dans la région. Mi-2015, contrairement à l'ensemble des catégories A, B, C, l'amélioration se poursuivrait au vu des premières données disponibles, en particulier au profit des hommes.

En France métropolitaine, 5 261 700 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C au 1^{er} trimestre 2015, soit +6,5 % sur un an (après +6,0 %). Au 2^e trimestre 2015, l'accélération se poursuivrait au vu des dernières données disponibles. Pour les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, la décélération observée début 2015 (+4,8 %, après +5,6 %) s'interromprait mi-2015.

Rédaction achevée le 15 juillet 2015.

Virginie Meyer, chef de projet.

**En collaboration avec Rémi Belle,
Marie-Christine Chesneau et Virginie D'Angelo.**

Pour en savoir plus :

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)

> Dares Analyses n°51, juillet 2015 :

["Conjoncture de l'emploi et du chômage au 1^{er} trimestre 2015 : Rebond de l'activité et stabilisation de l'emploi"](#)

> Note de conjoncture nationale de l'Insee, juin 2015 : ["La reprise se diffuse dans la zone euro"](#)

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. A cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Par définition, ne sont donc pas considérés comme chômeurs les demandeurs d'emploi de catégories B et C (parce qu'ils exercent une activité réduite), de catégorie D (parce qu'ils ne sont pas disponibles pour travailler, mais en stage, en formation ou en maladie) et enfin de catégorie E (parce qu'ils sont en emploi, bénéficiaires de contrats aidés par exemple). En revanche, la plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser

leur inscription sur les listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

Pour en savoir plus :

- sur la statistique mensuelle de la demande d'emploi (Pôle emploi-Dares) : http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Statistiques_sur_les_demandeurs_d_emploi_inscrits_et_les_offres_collectees_par_Pole_emploi_-_Documentation_methodologique-2.pdf
- sur le chômage BIT (Insee) : http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=dossiers_web/chomage/chomage.htm

Méthode de réaffectation des intérimaires à leur secteur d'activité employeur

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca a réaffecté les effectifs intérimaires à leur secteur d'activité employeur. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentées dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee, qui classe l'intérim exclusivement dans le tertiaire marchand.

Pour effectuer cette réaffectation, le Sese a mis au point une méthode, inspirée de celle de la Direccte Nord-Pas-de-Calais. Cette méthode, explicitée dans l'encadré en page 3 de la [Note de conjoncture n°2](#), consiste à désaisonnaliser, pour chaque secteur d'activité, les séries départementales du nombre de contrats intérimaires en cours en fin

de mois à l'agence d'intérim produites par la Dares, puis pour chaque département, à calculer la part que représente chaque secteur dans le nombre total de contrats intérimaires en cours en fin de mois. Ces proportions sont ensuite appliquées à la série régionale d'intérim co-produite par l'Insee et la Dares. On obtient ainsi une série d'effectifs intérimaires corrigée des variations saisonnières, ventilée par secteur d'activité et par département, cohérente avec les estimations trimestrielles d'emploi salarié de l'Insee. Les effectifs intérimaires au niveau de la région sont obtenus en sommant les effectifs départementaux. En ajoutant ces effectifs à ceux hors intérim diffusés par l'Insee, on obtient enfin une nouvelle série d'emploi salarié où chaque intérimaire est réaffecté à son secteur d'activité employeur. Ce sont ces données qui sont analysées dans la présente note.

Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe deux types :

> **Les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans et plus et les bénéficiaires de minimas sociaux.

Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 8 % de l'enveloppe financière nationale.

> **Les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes handicapées de moins de 30 ans, peu ou pas qualifiés, ou résidant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale. Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir

l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **Les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

> **Les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

www.paca.direccte.gouv.fr

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. : 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrice Russac

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@direccte.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@direccte.gouv.fr

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars